



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Vendredi 16 octobre 2020

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 7 Octobre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de l'analyse financière au 31 décembre 2019

Sont présents : BERNAGE Michel, BLAISE Martine, BONNE Martine, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, JACOB Christophe, LAURENT Etienne, MAURICE David, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, SOMARE Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric,

Sont absents excusés : BARETH Lydie, DURIEZ Frédéric, JACQUEMIN-COLIN Sylvie, ROUSSEL Elisabeth, VINCENT Marie-Christine, VOIRIN Julien,

Sont absents : BATOZ Antoine, CUNY Cyril, HABY Laurent, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile,

Est démissionnaire : KIEFFER RYS Marion

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 16 – le quorum est atteint

Madame Régine GUYOT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Sylvain GEORGES, Trésorier, ainsi que le public et les Conseillers Municipaux présents.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Samuel PATY, Professeur, qui vient d'être assassiné.

L'analyse financière a été réalisée par Monsieur le Trésorier à la demande de Madame Régine GUYOT, Adjointe aux Finances.

Pour mémoire :

La population prise en compte pour cette analyse financière est de 2 760 habitants.

L'analyse financière présentée lors de cette réunion est décomposée en 2 parties :

- Le budget communal en quelques mots,
- La situation globale au 31 décembre 2019

I – Le budget communal en quelques mots :

Monsieur GEORGES est le Trésorier de Gérardmer depuis le 1^{er} septembre 2016. La Trésorerie de Gérardmer gère 16 Communes, la Communauté de Communes des Hautes Vosges ainsi que quelques syndicats. La Commune de Granges-Aumontzey est gérée par Gérardmer depuis le 1^{er} janvier 2017 après la fermeture du site de Corcieux.

La commune de GRANGES-AUMONTZEY vote plusieurs budgets :

- Le budget principal,
- Le budget forêt
- Le budget eau-assainissement,
- Le budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le budget Lotissement a été clôturé le 31/12/2019, tous les terrains ayant été vendus.

Le budget est un document prévisionnel, qui doit être sincère. Toutes les dépenses et les recettes doivent être inscrites au plus juste. Le budget obéit à des règles très strictes. Il est voté par le Conseil Municipal, contrôlé par la Préfecture après le vote ainsi que par la Trésorerie tout au long de l'année.

En fin de gestion sont produits et votés le compte administratif de la commune ainsi que le compte de gestion du comptable qui doivent être strictement égaux. Ces deux documents retracent l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année.

Les budgets sont composés de deux parties dites sections.

Chaque section est votée en équilibre (dépenses=recettes)

La section investissement est constituée d'éléments stables sur la durée : les dépenses sont constituées du patrimoine (immeubles, routes, terrains, matériel, installations), et les recettes sont essentiellement les emprunts, le FCTVA et les subventions reçues.

Le fonctionnement retrace les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité (salaires, petit matériel, abonnements, fluides, assurances, ...) et les recettes récurrentes, impôts perçus, et redevances reçues des usagers (cantine, redevances diverses)...

Il est possible de prélever sur le fonctionnement pour financer l'investissement : il s'agit de l'autofinancement. L'inverse est interdit, on ne peut pas assurer la gestion quotidienne avec l'emprunt.

Le budget n'est pas obligatoirement réalisé en totalité. La prévision des dépenses ne doit pas être dépassée contrairement aux recettes. De nouvelles dépenses peuvent être réalisées en cours d'année. Il est nécessaire d'augmenter les prévisions par un vote du conseil municipal. L'équilibre doit toutefois être conservé.

Pour rappel, le grand livre retraçant toutes les opérations comptables est consultable en Mairie.



II – Analyse Financière (situation globale au 31 décembre 2019)

Une analyse financière consiste à retraiter et à analyser les documents financiers d'une entité, sur la base de ce qui a été réalisé (le compte de gestion du comptable) afin d'en ressortir les éléments les plus pertinents, d'en faire le bilan et de les comparer à des structures équivalentes.

L'analyse présentée porte uniquement sur le budget principal pour les années 2016 à 2019. Elle est arrêtée au 31 décembre 2019.

Elle est basée sur des éléments objectifs et factuels issus du compte de gestion du trésorier municipal : aucun jugement n'est porté sur l'opportunité des décisions prises par l'assemblée délibérante.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sur les 4 années sont stables et s'établissent à 2 635 000 € en moyenne. La recette principale est celle de l'impôt 47 % du total. Un reversement du budget forêt vers le budget principal est réalisé chaque année (ventes et autres produits courants). Les ressources fiscales de la commune sont faibles comparées aux communes vosgiennes de même taille.

2019	En €/habitants	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Commune	Département	Région
Ressources fiscales	477	738	522	745
Dotations et participations	389	399	251	303
Ventes et autres produits courants non financiers	111	150	107	164
Produits réels financiers	0	0	0	8
Produits réels exceptionnels	8	9	11	15

Les taux des ressources fiscales sont un peu plus élevés que ceux des communes vosgiennes de même taille mais les bases sont nettement inférieures. Ils sont votés par la collectivité.

Taxe d'habitation : le taux global (commune + EPCI) est de 23,85 % contre 22,73 % (commune + EPCI) pour le taux global de la moyenne départementale

Taxe foncière Bâti : le taux global (commune + EPCI) est de 17,41 % contre 15,65 % (commune + EPCI) pour le taux global de la moyenne départementale

Ils sont inférieurs pour :

Taxe Foncière Non Bâti : le taux global (commune + EPCI) est de 33,58 % contre 34,09 % (commune + EPCI) pour le taux global de la moyenne départementale

Cotisation Foncière des Entreprises : le taux global (commune + EPCI) est de 18,38 % contre 21,68 % (commune + EPCI) pour le taux global de la moyenne départementale

Les constructions ainsi que les nouvelles entreprises apportent de la richesse et permettront d'augmenter les bases.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses sur les 4 années sont également relativement stables et s'établissent à 2 167 000 € en moyenne, la dépense principale est celle relative au personnel avec une moyenne de 46 % du total.

Pour 2019, les dépenses sont supérieures et sont liées à la clôture du budget lotissement (déficitaire).

Même si la dépense principale est celle relative au personnel avec 46 % du total, elle reste, en € par habitant, nettement en dessous des valeurs des communes comparables du département avec 376 €/habitant contre 607.

Les charges de gestion courante sont plus élevées. Elles comprennent notamment le déficit du budget lotissement ainsi que le versement de la subvention d'équilibre avec une avance de trésorerie pour l'Association La Maison des P'tits Loups.

Autofinancement :

L'autofinancement dégagé est un indicateur majeur (Capacité d'Autofinancement Brute). Il est d'un bon niveau 470 000 € en moyenne : il s'agit de la différence entre les dépenses de fonctionnement payées et les recettes de fonctionnement encaissées. C'est ce qui permet de financer les investissements futurs.

La Capacité d'Autofinancement Nette est un autre indicateur majeur : il s'agit de l'autofinancement dégagé moins le montant du capital (investissement) des emprunts payés. Il est d'un bon niveau également en 2019 puisque la Commune dégage 227 904 € d'autofinancement net.

Investissement dépenses :

En 2019, les dépenses d'investissement ont largement progressé sous l'effet principalement des gros travaux au Pôle socio-culturel. Ainsi, les dépenses directes d'équipement sont de 580 €/habitant pour la Commune contre 416 pour des communes vosgiennes de même taille. Le remboursement lié aux emprunts et autres dettes est légèrement supérieur 82 € / habitant contre 71 pour les communes vosgiennes de même taille.

Investissement recettes :

En 2019, les recettes d'investissement ont largement progressé sous l'effet des travaux du Pôle socio-culturel qui ont généré des subventions et nécessité un nouvel emprunt (crédit relais de 2 ans). Celui-ci a été contracté afin de palier au versement des subventions escomptées pour les travaux au Pôle socio culturel et à Frambéménil.

Dettes au 31/12/2019

Sur les 4 années et malgré de gros investissements et un nouvel emprunt, l'endettement baisse de 59 000 € pour s'établir fin 2019 à 1 962 000 €, soit 711 €/habitant en dessous de la moyenne départementale qui est de 782 €/habitant.

**Conclusion :**

La situation est saine, l'autofinancement (indicateur majeur) est bon, signe d'un fonctionnement bien maîtrisé, le niveau des dépenses de personnel est inférieur à celui des communes vosgiennes comparables et malgré les gros investissements récents, l'endettement reste contenu.

Les résultats cumulés du budget commune (qu'on peut assimiler à ses réserves ou à son épargne) sont d'un bon niveau et s'élèvent à 818 547 € au 31/12/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Le Maire,
Frédéric THOMAS